



## Contrat d'engagement FROMAGES DE CHÈVRE saison 2015

Période du 14 juillet au 1<sup>er</sup> septembre

### Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

• **Domaine CANTA CABRA**

**François GRÉGOIRE**

Le Pouvet 84220 Goult

Tél : François 06 64 12 85 29 - Marie 06 29 24 74 39

Mail : cantacabra@gmail.com

désignés ci-dessus les producteurs d'une part,

• **Nom** : .....

Prénom : .....

Demeurant à : .....

Tél. : .....

Email : .....

désigné ci-dessus l'adhérent d'autre part,

### Contenu du contrat

- Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire de fromages de chèvre par le fromager.

-Le producteur s'engage à être présent lors des distributions, à produire dans le respect de la charte des AMAP. Il approvisionnera régulièrement sur la saison, les adhérents de l'AMAP en produits de la ferme et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes, en référence à la charte des AMAP.

-L'adhérent s'engage à respecter la charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP

-Les contractants sont solidaires des aléas de production.

-Il appartient à chaque consommateur de prévenir la personne de permanence du jour s'il ne peut aller chercher ses fromages ou si quelqu'un d'autre les prend à sa place.

Tél. AMAP Parole de terre : 06 49 98 19 96

### Termes

Le présent contrat est élaboré pour une période renouvelable de 2 mois **commençant le 14 juillet 2015 et finissant le 1<sup>er</sup> septembre 2015.**

Il comprendra 8 distributions.

La distribution pour le présent contrat aura lieu le **mardi, à la ferme, aux heures de distribution.**

Le nombre de fromages par semaine sera un minimum de 1 fromage. Pour la saison 2015, le prix du fromage est fixé à 2,10 €, puis il est de 2,00 € pièce à partir de 4 fromages.

### Règlement

Le paiement des fromages du contrat se fera en une seule fois au moment de l'engagement pour la totalité des 8 distributions. Le chèque sera débité au mois de juillet 2015.

### Modalités d'engagement

1 chèque de..... euros.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du **François GRÉGOIRE** et datés du jour de l'engagement.

*Signatures :*

**Le fromager :**

**L'adhérent :**

## ENGAGEMENT

Contrat n° : .....

**Contrat FROMAGES DE CHÈVRE / AMAP Parole de terre / Saison 2015 / Période du 14 juillet au 1<sup>er</sup> septembre**  
pour confirmation de son engagement d'achat hebdomadaire de fromages de chèvre.

1 fromage : 2,10 €  2 fromages : 4,20 €  3 fromages : 6,30 €  ..... fromage(s) supplémentaire(s) x 2,00 €

Total par semaine : ..... x 8 semaines = Montant total ..... € réglés par  chèque ou  espèce

Je suis déjà adhérent à l'AMAP :  oui  non

Si non prévoir adhésion de 15 € (10 € Les AMAP de Provence et 5 € Parole de terre) faire chèque à l'ordre « Parole de terre » et remplir bulletin d'adhésion.

Fait à....., le .....

Le fromager :

l'adhérent :